

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS**

2025-23

DEPARTEMENT DU TARN  
ET GARONNE

Arrondissement de  
Montauban

COMMUNE DE BESSENS



SEANCE DU 15 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 15 avril, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

**Étaient présents, Mmes et MM. :** Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Jérôme FABRIS, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Sévrine MONTANARO-WIECZORECK, Nadège OGER, Vanessa DE CORTE, Bastien PLANA, Audrey GRANIOU, .

**Étaient absents ou excusés, Mmes et MM. :** Magalie LALA, Guillaume CAUMON, Sylvain PENCHE qui a donné procuration à Laetitia LAFORGUE, Amédée HUGANET, Serge MICHEL, Emmanuelle TOURNAY, Jamel FAITOUT, Marjorie CIRODDE qui a donné procuration à Nadège OGER, .

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Convocation :** 11/04/2025

**Délibération n°2025-23 : Approbation de l'opération et du plan de financement de l'aménagement et de la mise en valeur de l'écrin paysager de l'ancienne église désacralisée de Lapeyrière**

**Rapporteur :** Monsieur le Maire

**Exposé**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le projet concerne les aménagements extérieurs complémentaires dans la continuité du bâtiment du futur tiers-lieu de l'église désacralisée de Lapeyrière, en particulier :

- Création d'un théâtre de verdure permettant une programmation en extérieur pendant la saison estivale ;
- Réalisation d'un carrefour routier transformé en espace public partagé ;
- Plantation d'un verger municipal composé à partir d'essences anciennes et locales ;
- Busage d'une partie du fossé du chemin des vignes autorisant un stationnement ponctuel complémentaire en cas de besoin ;
- Réfection de la fontaine,
- Mise en place d'une signalétique,
- Eclairage d'ambiance et de mise en valeur, notamment du calvaire et de la statue de Saint-Ferreol.

Le budget prévisionnel global s'établit à 312 158€ HT, dont 62 658€ pour les études et 272 000€ pour les travaux.

Une partie de ces dépenses sont potentiellement éligibles au soutien de l'Etat dans le cadre du Fonds vert « renaturation des villes et villages ».

Le concours financier de l'Etat est donc sollicité selon le plan de financement suivant :

DEPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Libellé	Montant HT	Ressources	Montant	%
Équipe de maîtrise d'œuvre et études	40 158 €	Subvention d'État	63 910 €	20.47 %
Travaux	272 000 €	Subvention du Conseil Départemental 82	60 000 €	19.22 %
		Union européenne (Leader)	39 792 €	12.75 %
		CCGSTG (fonds de concours)	15 607.90 €	5 %
		Autofinancement	132 848.10 €	42.56 %
<b>Total des Dépenses</b>	<b>312 158 €</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>312 158 €</b>	<b>100.00 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 13 voix « pour » :

**APPROUVE** le projet d'aménagement et de mise en valeur de l'écrin paysager de l'ancienne église désacralisée de Lapeyrière ;  
**APPROUVE** le plan de financement susévoqué ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les financeurs et à signer tous actes et effectuer toutes démarches conséquences des présentes.

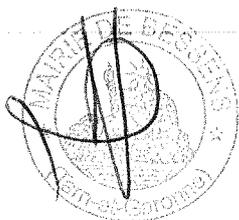
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS**

Fait à Bessens, le 15/04/2025

Le Maire,  
Adrien RAPHET



La Secrétaire de Séance,  
Brigitte MOT



Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le :

18 AVR. 2025

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :

18 AVR. 2025